

**DIM. 05
MAI
2019**

**DÉPART À LA MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-ITON**

15H00

Cycl'ATHLON

**INDIVIDUEL
OU EN ÉQUIPE**

COURSE À PIED : 5 KMS

CIRCUIT VÉLO : 10 KMS

COURSE À PIED : 2 KMS

5€ PAR VÉLO

**NOUVEAUTÉ
ANIMATION ENFANT
(6-14 ANS) - GRATUIT**

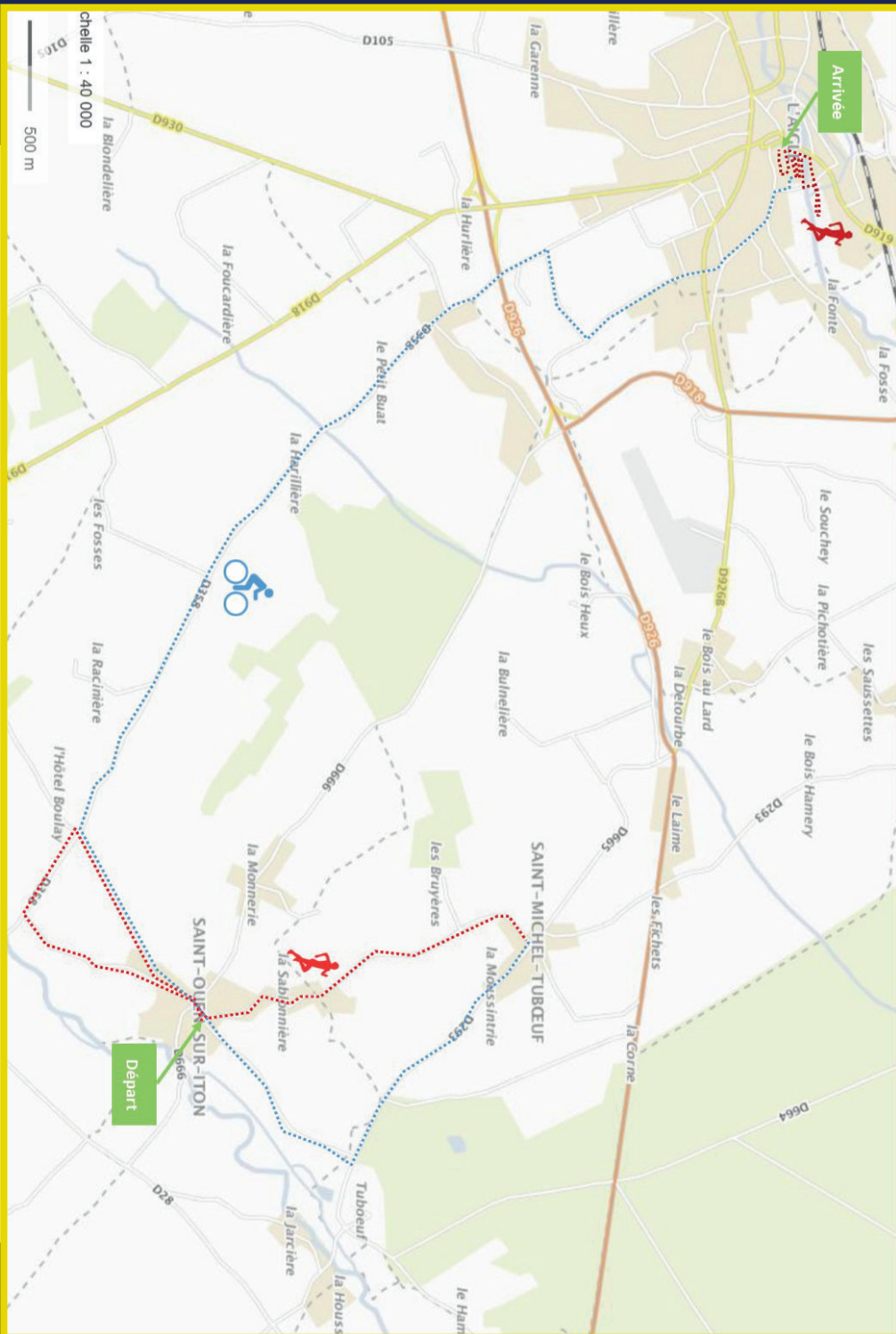
**15H | Place de la Mairie - L'AIGLE
Accueil à partir de 14h30**

Avec la collaboration du Vélo Club Aiglon et des Donneurs de Sang.

Renseignements et inscriptions au 02 33 84 44 44

Nos partenaires :

Organisateurs :



RÈGLEMENT

1. ORGANISATION. Les villes de L'Aigle, Saint Michel Thubeuf et Saint Ouen sur Iton, en partenariat avec le Vélo Club Aiglon, et Les Donneurs de Sang, organisent le 5 mai 2019 un CYCL'ATHLON qui consiste à enchaîner une épreuve de course à pied de 5 kms, une épreuve cycliste de 10 kms et une épreuve de 2 kms de course à pied. Le départ sera donné à 15H00 à Saint Ouen sur Iton pour les 5 kms, à Saint Michel Thubeuf pour les 10 kms à vélo et à L'Aigle pour les 2 kms. L'arrivée aura lieu à L'Aigle, place de la mairie.

2. INSCRIPTIONS. Aucune inscription sur place. L'inscription peut se faire en individuels à partir de 14 ans (enchaînement des 3 épreuves) ou par équipe (en relais). Toutefois, pour chaque épreuve, la limite d'âge à respecter est la suivante : 14 ans pour les 5 kms, 12 ans pour les 10 kms vélo (10 ans sur présentation de licence club cycliste) et 12 ans pour les 2 kms. L'âge s'entend au jour de l'épreuve. Au moment de l'inscription, l'organisation souscrit, pour chaque participant, une assurance en responsabilité civile. Chaque participant peut souscrire à titre individuel une assurance de personne. Lieu d'inscription : mairie de L'Aigle, du 15 avril au 3 mai 2019 16h45. Le bulletin d'engagement est à déposer accompagné du droit d'inscription de 5 euros par équipe, par chèque uniquement, à l'ordre du Vélo Club Aiglon.

3. ENGAGEMENT. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être exclue de l'épreuve. Le dossard devra être entièrement lisible tout au long de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4. PARCOURS. Le parcours n'empreinte que des routes macadamisées, à l'exception des 2 derniers kilomètres qui se feront en trail. Le circuit n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant. Un poste de ravitaillement sera placé au 5ème km, au relai vélo à L'Aigle et à l'arrivée. En cas de force majeure, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation, sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement. Tout accompagnement, notamment en bicyclette ou roller, est interdit sous peine d'exclusion. Les participants doivent accomplir la distance sur l'itinéraire imposé et respecter les indications des commissaires de course.

5. DÉPOSE DES VÉLOS. Les vélos devront être déposés entre 12h30 et 14h00 à Saint Michel Thubeuf.

6. SÉCURITÉ. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident. L'organisation est assurée pour les risques civils mais décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets. Chaque participant devra se conformer au Code de la Route, arrêtés préfectoraux et municipaux et respecter les indications des signaleurs présents sur le parcours. La plus grande vigilance est demandée aux participants de ne pas empiéter sur les zones de circulation et de ne pas mettre en défaut la sécurité, mais également de ne pas jeter ses déchets, papiers, emballages sur la route et dans la nature. Pour la partie vélo, le port du casque homologué est obligatoire.

7. DROIT À L'IMAGE. Les participants autorisent l'organisation à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître le jour de l'épreuve.

8. CLASSEMENT. Aucun classement n'est prévu pour la manifestation. Un lot sera remis à chaque participant.

9. RÈGLEMENT. Tout concurrent reconnaît, par son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement affiché le jour de l'épreuve et en accepte toutes les clauses. Ce règlement peut être adressé à tout concurrent qui en fera la demande écrite au secrétariat de l'épreuve.

BULLETIN D'INSCRIPTION

INDIVIDUEL (minimum 14 ans) :

NOM _____ PRENOM _____

Si mineur NOM et PRENOM du représentant légal : _____

DATE DE NAISSANCE __ / __ / ____

ADRESSE _____

TELEPHONE __ / __ / __ / __ / __

COURRIEL _____

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

Fait à l'Aigle le __ / __ / 2019

Signature (pour les mineurs, signature du représentant légal)

PAR EQUIPE :

	Equipier 1 5 kms + de 14 ans	Equipier 2 10 kms + de 12 ans	Equipier 3 2 kms + de 12 ans
NOM :			
PRENOM :			
DATE DE NAISSANCE :			
ADRESSE :			
TELEPHONE :			
COURRIEL :			
Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et de m'y conformer.			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DATE :	__ / __ / 2019	__ / __ / 2019	__ / __ / 2019
Signature : (pour les mineurs, signature du représentant légal)			